

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE105

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 2

I. À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« non urbains »

le mot :

« interurbains ».

II. En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 16, 21, 22, 24 (deux fois) et 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.